

Procès-verbal de la séance du comité de parents de la Commission scolaire Marie-Victorin tenue le 13 mars 2006 à l'édifice Marie-Victorin, salle Flore Laurentienne.

Représentant(e)s et substituts		Paul-Chagnon	Sophie Laroche
Adrien-Gamache	François Ouellet (S)	Paul-de-Maricourt	
André-Laurendeau	Sylvain Daigle	Pierre-Brosseau	Louise Gervais
Antoine-Brossard	Fouad Cheddadi	Pierre-D'Iberville	
Armand -Racicot		Pierre-Laporte	Martine Monière
Bel-Essor		Plein-Soleil	Bruno Hivert
Bourgeois-Champagnat	Solange Therrien (S)	Préville	Louis-Richard Bertrand
Carillon		Rabeau	
Charles-Bruneau	Marie-Josée Desjardins	Saint-Jean-Baptiste	Michel Parent
Charles-Le Moyne	Jean LeBrun	Saint-Joseph	
Christ-Roi		Saint-Jude	
Curé-Lequin	Johanne Blouin	Saint-Laurent	Stéphane Achim
D'Iberville	Mourad Heniche	Saint-Romain	Frédéric Jetzer
De La Mosaïque	Nadine Belzile	Sainte-Claire (Brossard)	Brigitte Blanchette
De Maricourt	Marc Ducharme (S)	Sainte-Claire (Longueuil)	
De Normandie		Samuel-de Champlain (Brossard)	Thanh Trinh-Quang (M.)
Des Milles Fleurs	Claude Germain (M)	Samuel-de Champlain (Longueuil)	Michel Parent
Des Quatre-Saisons	Claude Brodeur (Mme)	Secondaire Participative L'Agora	Réjean Faubert
Des-Quatre-Vents	Johanne Marchand	Tourterelle	Valérie Brazier
Des Saints-Anges	Marie-Hélène Bacon	Comité EHDAA	
Du Jardin-Bienville			
Du Tournesol	Marc Bisson	Substituts	
Félix-Leclerc	Diane Langlois	Antoine-Brossard	Marie-Èlène L'Espérance
Gaétan-Boucher	Lyne Beaulieu	Georges-É-Cartier	Sonia Thompson
Gentilly	Yves Gaumont	Jacques -Rousseau	Benoit Langelier
Georges-Étienne Cartier	Manon D'Astous		
Georges-P.-Vanier	Sylvie Papineau		
Gérard-Filion	Claude Carrière		
Guillaume-Vignal		Personnes ressources	
Hélène-de-Champlain		Marcel Teasdale	
Hubert-Perron	Josée Labelle	Chantal Laforest	
Internationale de GFP	Nathalie Normandeau	François Houde	
Internationale St-Edmond	Normand G. Gravel	Denis Sylvestre	
Jacques-Ouellette			
Jacques-Rousseau	Linda Bossé	Participants	
Jean-de-Lalande	Johanne Bouchard	Josée Cloutier	
Joseph-de-Sérigny			
Lajeunesse	Sylvie Gaudreault		
Laurent-Benoit			
Le Déclic			
Les Petits-Castors	Pascale Choquette		
Lionel-Groulx	Lumbala Lievin (M)		
Marie-Victorin (Brossard)	Marie-Èlène L'Espérance		
Marie-Victorin (Longueuil)			
Maurice-L.-Duplessis	Isabelle Gratton		
Mgr-A.-M.-Parent	Hélène St-Jean (S)		
Monseigneur-Forget	Patrick Lapointe		
Notre-Dame		Sylvie Picard, secrétaire administrative	

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame Linda Bossé préside la rencontre. Le quorum étant constaté, elle souhaite la bienvenue aux membres et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 20.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'adoption de l'ordre du jour du 13 mars 2006 est proposé par madame Josée Labelle

L'ordre du jour adopté est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Parole au public
4. Mot de la présidente
5. Parole à la direction générale

CP-654-03-13  
Adoption de  
l'ordre du jour

**AFFAIRE EN COURS**

6. Nouveau régime pédagogique : ajout de 1 h 30 / sem. au primaire vs transport scolaire
  - 6.1 Questions d'éclaircissement
  - 6.2 Amendements s'il y a lieu
  - 6.3 Vote
7. Projet de « Plan de réorganisation scolaire 2006-2011 » présenté par la CSMV
8. Calendrier scolaire 2006-2007
  - 8.1 Questions d'éclaircissement
  - 8.2 Amendements s'il y a lieu
9. Politique sur les frais chargés aux parents
  - 9.1 Questions d'éclaircissement
  - 9.2 Amendements s'il y a lieu
  - 9.3 Vote
10. Estimation de la part des services de garde aux coûts des activités administratives et aux activités relatives aux biens meubles et immeubles
  - 10.1 Questions d'éclaircissement
  - 10.2 Amendements s'il y a lieu

**AFFAIRES NOUVELLES**

11. Règles d'allocation budgétaires 2006-2007 (*retour en mai*)
  - 11.1 Présentation
  - 11.2 Questions d'éclaircissement

**AFFAIRES INTERNES**

12. Adoption du procès-verbal CP du 13 février 2006
13. Rectification aux postes de représentants de l'ACPM (*primaire et secondaire*)
14. Parole aux parents commissaires
15. Parole aux représentants de l'ACPM
16. Parole au représentant ÉHDAA
17. Service de Garde
18. Varia
19. Correspondance
20. Parole au public
21. Levée de l'assemblée

Optionnel: questions et réponses pour les couche-tard

Adopté à l'unanimité

**3. PAROLE AU PUBLIC**

Aucune intervention

**4. MOT DE LA PRÉSIDENTE**

Madame Linda Bossé fait la nomenclature des documents insérés dans la chemise des représentants.

Elle tient à remercier tous les membres pour la confiance démontrée lors de la dernière rencontre; la réaction de tous lui a fait énormément plaisir.

**5. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Monsieur Marcel Teasdale fait part des sujets suivants :

- Merci au nom de la CSMV car suite à une rencontre pour éclaircir certains points, le document de consultation sur les frais chargés aux parents a été amendé.
- Le bilan du plan de réussite devra être présenté au CE et remis à la CSMV avant le 30 juin.
- Visite la semaine dernière de représentants du Ministère de l'Éducation de la Tunisie pour échanger sur le secteur professionnel et la gestion participative et la décentralisation de la CSMV.
- Tournée des écoles de M. François Houde sur la Loi sur le tabac et son application dans le milieu.
- Concert bénéfice en partenariat avec l'Orchestre symphonique de Longueuil le 5 avril prochain.
- Sondage remis à la présidente la semaine dernière sur la façon de souligner le bénévolat
- Comité régional sur les « Clubs des petits déjeuners »

**AFFAIRES EN COURS**

**A la demande de la présidente, tous acceptent de passer immédiatement au point 9**

**9. Politique sur les frais chargés aux parents**

Monsieur François Houde mentionne que cette politique découle de l'obligation prescrite par l'article 106, adopté en 2004 et mis en application à l'automne 2005. Les conseils d'établissement devront aussi en produire une.

Quelques interventions sont faites suite à la lecture de la proposition faite à partir des résolutions et commentaires faites par les représentants.

**CONSIDÉRANT** le projet de *Politique sur les frais chargés aux parents* présenté par la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** qu'il y avait de l'inquiétude chez les parents quant à l'adoption éventuelle de cette politique telle que présentée, en décembre dernier;

**CONSIDÉRANT** qu'il y avait un certain manque d'information destiné aux parents relativement aux règles régissant les frais chargés aux parents et définies dans la Loi sur l'instruction publique;

**CONSIDÉRANT** qu'il est important, tant pour les représentants du Comité de parents que pour l'ensemble des membres des Conseils d'établissement, de bien comprendre les règles régissant les frais chargés aux parents et définies dans la Loi sur l'instruction publique;

**CONSIDÉRANT** que, suite à l'adoption de la *Politique sur les frais chargés aux parents* présentée par la Commission scolaire, les Conseils d'établissement devront, à leur tour, se doter d'une politique similaire et en lien avec la politique adoptée par le Conseil des commissaires;

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire a prévu offrir une formation au mois d'avril prochain, à l'intention de tous les membres des Conseils d'établissement et des directions d'écoles, portant justement sur les règles régissant les frais chargés aux parents et définis dans la Loi sur l'instruction publique;

**CONSIDÉRANT** qu'il serait souhaitable que cette politique puisse être mise en application pour l'année scolaire 2006-2007;

Il est **PROPOSÉ** par : monsieur Normand G. Gravel

**QUE** le Comité de parents approuve le projet de *Politique sur les frais chargés aux parents* tel qu'amendé par le Secrétaire général de la Commission scolaire, Monsieur François Houde, avec les modifications suivantes :

- au point 4.1 c), enlever « , tel le matériel d'arts plastiques »;
- au point 4.1 d), ajouter, après *...un programme particulier dans une classe*, « de matériel d'encadrement particulier pour les élèves en difficulté ou d'une classe multi-niveaux. »;
- au point 4.1 e), modifier l'article de la façon suivante : « Les cahiers d'exercices doivent être utilisés de façon **considérable** dans le cadre de l'école. Il appartiendra à chaque Conseil d'établissement de déterminer et de s'assurer que les cahiers d'exercices seront et/ou sont utilisés **considérablement**, dans leur établissement. »;
- au point 5, ajouter « Photocopies d'examens »;
- au point 7 a), ajouter : « ... ou de nature de cahiers d'exercices »;
- au point 11.1, modifier de la façon suivante : « ...les coûts impliqués doivent être **très raisonnables** et tenir compte de la capacité de payer de l'ensemble des parents... »;
- au point 11.2, mettre certains éléments de l'article en gras : « L'école **ne peut exiger** que les utilisateurs achètent les biens requis **d'un fournisseur unique, tel un costume**, du matériel de librairie. »;
- l'article 11.3 est remplacé complètement par l'article 11.3 a) et se lit : « Si une école exigeait que les élèves portent un écusson à l'image de l'école (macaron, signature, broderie ou tout autre symbole identifiant l'école), l'école devra fournir gratuitement le matériel demandé (impression, conception, infographie, sérigraphie ou autre). »;
- ajouter l'article 11.3 b) : « L'article 11.3 a) ne s'applique pas aux équipes sportives, puisque la participation des élèves à ces équipes est volontaire et demande l'autorisation des parents au préalable. »;
- au point 12.2, ajouter : « Elle est révisée annuellement afin d'en faciliter sa compréhension et assurer son application en tout temps. »;
- ajouter l'article 12.3 qui se lit, « La Commission Scolaire Marie-Victorin (CSMV) assure qu'elle prendra toutes les mesures en son pouvoir pour assurer le respect et l'application de cette politique. Dans le cas où la CSMV était avisée d'un manquement, celle-ci interviendra dans les plus brefs délais afin de régulariser la situation et éviter que quiconque soit pénalisé et/ou subisse un préjudice. »

**QUE** le Comité de parents demande au Conseil des commissaires, de revoir annuellement cette politique, de façon à évaluer sa mise en application par les écoles.

**Adopté unanimement**

- **Rappel : 5 et 12 avril : Formation pour tous les membres de CE à la CSMV**

#### 6. Nouveau régime pédagogique : ajout de 1h30/sem vs transport scolaire

**ATTENDU QUE** le Comité de parents a toujours demandé une inversion des horaires entre les écoles secondaires publiques et les écoles secondaires privées;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun des deux scénarios présentés par la Commission scolaire ne présente une telle inversion;

CP-656-03-13

**ATTENDU QUE** le Comité de parents considère que les deux scénarios présentés mettent en opposition les écoles primaires publiques et les écoles secondaires publiques;

**ATTENDU QUE** le Comité de parents aurait souhaité la présentation d'un troisième scénario (« C ») présentant l'inversion des horaires entre les écoles secondaires privées et les écoles secondaires publiques;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire doit faire face à plusieurs contraintes en matière de transport scolaire;

**CONSIDÉRANT** que l'une des raisons pour laquelle la Commission scolaire n'a pas présenté de scénario proposant l'inversion des horaires entre les écoles publiques et les écoles privées est dû à des contraintes extérieures à la Commission scolaire, soit la Commission scolaire des Patriotes qui transporte des élèves de son territoire vers des écoles privées situées sur le territoire de la C.S.M.V.;

**ATTENDU QUE** le Comité de parents, face à l'absence d'un scénario « C » proposant l'inversion des horaires entre les écoles privées et les écoles publiques, n'a d'autre choix que de se prononcer sur l'un des deux scénarios présentés;

Il est **PROPOSÉ** par : monsieur Yves Gaumont

**QUE** le Comité de parents approuve le scénario « A », tel que présenté par la Commission scolaire, tout en émettant des réserves sur le fait que ce soient les écoles privées qui dictent les horaires de nos écoles publiques;

**Pour : 25 Contre : 4 Abstentions : 18**

**Adopté à la majorité**

**ATTENDU QUE** le Comité de parents a toujours demandé une inversion des horaires entre les écoles secondaires publiques et les écoles secondaires privées;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun des deux scénarios présentés par la Commission scolaire ne présente une telle inversion;

CP-657-03-13

**ATTENDU QUE** le Comité de parents considère que les deux scénarios présentés mettent en opposition les écoles primaires publiques et les écoles secondaires publiques;

**ATTENDU QUE** le Comité de parents aurait souhaité la présentation d'un troisième scénario (« C ») présentant l'inversion des horaires entre les écoles secondaires privées et les écoles secondaires publiques;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire doit faire face à plusieurs contraintes en matière de transport scolaire;

**CONSIDÉRANT** que l'une des raisons pour laquelle la Commission scolaire n'a pas présenté de scénario proposant l'inversion des horaires entre les écoles publiques et les écoles privées est dû à des contraintes extérieures à la Commission scolaire, soit la Commission scolaire des Patriotes qui transporte des élèves de son territoire vers des écoles privées situées sur le territoire de la C.S.M.V.;

**ATTENDU QUE** le Comité de parents, face à l'absence d'un scénario « C » proposant l'inversion des horaires entre les écoles privées et les écoles publiques, n'a d'autre choix que de se prononcer sur l'un des deux scénarios présentés;

Il est **PROPOSÉ** par : madame Lyne Beaulieu

**QUE** le Comité de parents approuve le scénario « B », tel que présenté par la Commission scolaire, tout en émettant des réserves sur le fait que ce soient les écoles privées qui dictent les horaires de nos écoles publiques.

**Pour : 6 Contre : 23 Abstentions : 15**

**Rejetée**

**ATTENDU QUE** le Comité de parents a toujours demandé une inversion des horaires entre les écoles secondaires publiques et les écoles secondaires privées;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun des deux scénarios présentés par la Commission scolaire ne présente une telle inversion;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire doit faire face à plusieurs contraintes en matière de transport scolaire;

**CONSIDÉRANT** que le mandat premier d'une Commission scolaire devrait être, selon la Loi sur l'instruction publique, de servir les écoles publiques de son territoire d'abord;

CP-658-03-13

**CONSIDÉRANT** que l'une des raisons pour laquelle la Commission scolaire n'a pas présenté de scénario proposant l'inversion des horaires entre les écoles publiques et les écoles privées est dû à des contraintes extérieures à la Commission scolaire, soit la Commission scolaire des Patriotes qui transporte des élèves de son territoire vers des écoles privées situées sur le territoire de la C.S.M.V.;

**ATTENDU QUE** le Comité de parents déplore le fait que les horaires de nos écoles publiques soient assujettis à une très petite minorité de la clientèle étudiante : clientèle située à l'extérieur du territoire de la C.S.M.V. et fréquentant l'école privée;

**ATTENDU QUE** le Comité de parents déplore grandement le fait que les écoles privées ne soient pas assujetties aux mêmes règles de transport que les écoles publiques quant au territoire desservi et aux choix écoles;

Il est **PROPOSÉ** par : monsieur Sylvain Daigle

**QUE** le Comité de parents demande au Conseil des commissaires de faire des pressions auprès du MELS, en collaboration avec la Fédération des Commissions scolaires du Québec et la Fédération des comités de parents, afin que les écoles privées soient soumises aux mêmes règles de transport que les écoles publiques;

**QUE** le Comité de parents travaille en étroite collaboration avec le Conseil des commissaires dans ses démarches auprès du MELS, en matière de transport scolaire offert aux écoles privées, versus les écoles publiques;

**QUE** le Comité de parents demande au Conseil des commissaires de revenir en consultation auprès de ses membres et des membres des Conseils d'établissement des écoles secondaires relativement à l'inversion des horaires entre les écoles secondaires privées et les écoles secondaires publiques, dans l'éventualité où le MELS modifierait les règles du transport offert aux écoles privées pour les rendre conforme aux règles régissant le transport offert aux écoles publiques.

**Adopté à l'unanimité**

#### **7. Projet de plan de réorganisation scolaire 2006-2011 présenté par la CSMV**

**CONSIDÉRANT** la décision prise par le Conseil des commissaires, lors d'une séance extraordinaire tenue le 21 février dernier, relative au projet de *Plan de réorganisation scolaire 2006-2011*;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil des commissaires a tenu compte des propositions contenues dans les 25 mémoires présentés en audiences publiques les 18, 19, 25 et 26 janvier dernier et des sept autres mémoires déposés;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil des commissaires a pris pour position que l'École De Maricourt demeurera ouverte à cause, entre autres, de sa situation géographique et du nombre d'élèves marcheurs, et qu'il y aura un redécoupage de son territoire en conséquence de cette décision;

CP-659-03-13

**CONSIDÉRANT** que le Conseil des commissaires, par sa décision quant à l'école De Maricourt, reconnaît l'importance que représente l'école de quartier pour les enfants, les parents, le personnel et également pour l'ensemble de la communauté;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil des commissaires a respecté le souhait unanime des parents quant à la prolongation de la consultation portant sur le projet de *Plan de réorganisation scolaire 2006-2011*, afin de prendre le temps nécessaire permettant d'analyser des solutions novatrices et porteuses d'avenir;

**CONSIDÉRANT** que ces nouveaux délais devraient nous permettre de travailler ensemble sur des solutions possibles à la fermeture des écoles et aux déplacements de centaines d'enfants;

Il est **PROPOSÉ** par : madame Josée Labelle

**QUE** le Comité de parents présente au Conseil des commissaires une motion de félicitation pour le travail réalisé par les commissaires dans le dossier de *Plan de réorganisation scolaire 2006-2011*;

**QUE** le Comité de parents demande au Conseil des commissaires et à la Commission scolaire de mettre en place, dès aujourd'hui, un ou des comités de travail dont les mandats pourraient être, entre autres, d'analyser les solutions proposées à l'intérieur des 32 mémoires déposés et de trouver des solutions concrètes pour prévenir la décroissance de la clientèle scolaire;

QUE le Comité de parents demande au Conseil des commissaires d'établir, dès maintenant, un échéancier de travail afin de débiter les travaux le plus rapidement possible afin de nous permettre, à toutes et à tous, d'en arriver à des solutions concrètes et satisfaisantes pour nos enfants avant le mois de février 2007;

QUE le Comité de parents et les Conseils d'établissement soient directement associés à cette démarche en invitant leurs membres à siéger sur les comités de travail mis en place par le Conseil des commissaires et la Commission scolaire.

**Adopté unanimement**

**8. Calendrier scolaire 2005-2006**

Madame Chantal Laforest souligne que la semaine de relâche n'est pas nécessairement en même temps que les autres CS. Les enseignants se prononcent cette semaine; le gros de la décision appartient aux syndicats.

**9. Politique sur les frais chargés aux parents**

Sujet déjà discuté.

**10. Estimation de la part des services de garde aux coûts des activités administratives et aux activités relatives aux biens meubles et immeubles**

Monsieur Denis Sylvestre répond aux questions.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**11. Règles d'allocations budgétaires 2006-2007**

Monsieur Denis Sylvestre présente le dossier et répond aux questions.

**AFFAIRES INTERNES**

**12. Adoption du procès-verbal CP du 13 février 2006**

Compte-tenu des difficultés informatiques rencontrées, le procès-verbal du CP du 13 février 2006 est reporté

CP-660-03-13

**13. Rectification aux postes de représentants de l'ACPM (primaire et secondaire)**

Il est proposé par madame Carmen Poulin que monsieur Michel Parent soit le représentant du secondaire et que madame Manon D'Astous soit représentante du primaire

**Adoptée unanimement**

CP-661-03-13

Madame Linda Bossé annonce la démission de madame Murielle Saint-Lôt, pour des raisons de santé, comme directrice. Madame Sylvie Gaudreault propose monsieur Sylvain Daigle au poste de directeur.

En l'absence d'autre mise en candidature, madame Linda Bossé déclare monsieur Sylvain Daigle élu par acclamation au poste de directeur.

**14. Parole aux parents commissaires**

Monsieur Michel Parent présente brièvement les points mentionnés dans le rapport remis en début de rencontre; il répond aux différentes questions en compagnie de monsieur Normand Gravel.

**15. Parole aux représentants de l'ACPM**

Monsieur Michel Parent souligne que la prochaine rencontre aura lieu ce vendredi. Les fiches d'inscription pour le Congrès FCPO qui aura lieu au mois de mai ont été distribuées.

---

CP-662-03-13	Madame Marie-Èlène L'Espérance propose mesdames Linda Bossé et Manon D'astous comme déléguées à l'assemblée générale de la FCPPQ qui aura lieu le 26 mai 2006 à Québec.
	<b>Adopté unanimement</b>
CP-663-03-13	Madame Josée Labelle propose mesdames Nadine Belzile et Sophie Laroche comme substituts déléguées à l'assemblée générale de la FCPPQ qui aura lieu le 26 mai 2006 à Québec.
	<b>Adopté unanimement</b>
	De plus, tous les membres ont reçu l'invitation pour le Colloque de l'ACPM qui se tiendra à Cowansville le 29 avril 2006. Madame Linda Bossé rappelle que le comité de parents défraie les frais de d'inscription et non les frais de déplacement.
	<b>16. Parole au représentant EHDAA</b>
	Madame Carmen Poulin présente les différents dossiers discutés lors de la rencontre du 15 février.
	<b>17. Service de garde</b>
	Madame Linda Bossé mentionne que le compte-rendu de la dernière rencontre conjointe a été remis en début de rencontre. Elle souligne que les frais chargés aux parents doivent représenter la part des coûts réels engendrés par la CSMV.
	<b>18. Varia</b>
	Aucun point soulevé.
	<b>19. Correspondance</b>
	Aucune mention
	<b>20. Parole au public</b>
	Aucune intervention.
CP-664-03-13	<b>21. Levée de l'assemblée</b>
Levée de l'assemblée	Madame Sylvie Gaudreault propose la levée de l'assemblée à 23 h.
	<b>Adopté à l'unanimité</b>
	_____ Madame Linda Bossé Présidente
	_____ Sylvie Picard Secrétaire administrative